

PV44 SP8

PV téléphonique de la Commission Sportive **du 11 septembre 2026**

Président : M. Didier SCHMINKE

Présents : MM. Michel LE RUEN et Michel PASSAROTTO

Assiste : Mme Stéphanie FOREY (secrétaire administrative)

Début de la réunion : 12h00

1. Changements de dates, horaires, terrains

Rappel concernant les modifications de rencontres :

Les rencontres doivent être disputées aux jours, horaires et lieux fixés conformément aux règlements en vigueur.

*En cours de saison, toute demande de modification concernant la date, l'horaire ou le terrain doit être effectuée via le module prévu à cet effet dans Footclubs, **au minimum 5 jours avant la rencontre, soit avant le mardi à 9h00 (jeudi 12h00 pour les catégories Jeunes).***

Passé ce délai, toute demande de modification devra obligatoirement être adressée au Secrétariat du District, depuis l'adresse officielle du club, et être accompagnée de l'accord du club adverse.

À titre exceptionnel, une demande pourra être étudiée sans l'accord du club adverse uniquement en cas de force majeure dûment justifiée.

Attention : une demande de modification ne vaut pas homologation.

Tant que le District n'a pas officiellement validé la modification, la rencontre reste programmée à la date, à l'horaire et sur le terrain initialement fixé.

Par conséquent, tout match disputé à une autre date, à un autre horaire ou sur un autre terrain sans avoir été préalablement homologué par le District est susceptible de faire l'objet d'une non-homologation du résultat. La Commission compétente sera alors chargée de statuer sur les suites à donner.

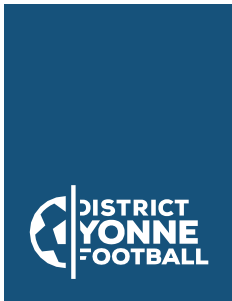
*Enfin, **toute demande de report doit impérativement être motivée et justifiée.** À défaut de justification valable, la demande pourra être déclarée non recevable.*

Les catégories U13 Access R2 et U15 Access R2 ne sont pas autorisées à reporter leurs rencontres, sauf lorsque le report est fixé au mercredi suivant la date initialement prévue.

Match 79334984 du 12.09.2026 Ravières 1 – Quarré St Germain 1 U13 Access D2 Gp D

La commission,

- Prend note de la demande du club de Quarré St Germain, via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Compte tenu de la programmation du Festival U13 le 3 octobre, date demandée,
- Donne ce match à jouer le 24 octobre 2026 à 10h00 sur le terrain de Ravières.



Match 55890584 du 12.09.2026 Migennes 1 – Malay Le Grand 1 U13 Access D1 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande du club de Migennes, via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Compte tenu de la programmation du Festival U13 le 3 octobre, date demandée,
- Donne ce match à jouer le 17 octobre 2026 à 10h00 sur le terrain de Migennes.

Match 79337216 du 12.09.2026 AJ Auxerre 1 – St Georges 2 U13 Access D2 Gp E

La commission,

- Prend note de la demande du club de l'AJ Auxerre, via Footclubs, de décaler l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 12 septembre 2026 à 12h00 sur le terrain synthétique de l'AJ Auxerre.

Match 79453925 du 12.09.2026 Joigny 3 – Cheny 1 U13 Access D2 Gp G

La commission,

- Prend note de la demande du club de Cheny, via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 24 octobre 2026 à 10h00 sur le terrain synthétique de Joigny,
- Compte tenu de la récente modification des calendriers, sursoit à l'amende pour demande tardive de report.

Match 55798371 du 20.09.2026 Sens FC 1 – Magny 1 D1 E. Leclerc

La commission,

- Prend note de la demande du club de Magny, via Footclubs, d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 20 septembre 2026 à 12h00 sur le terrain synthétique Bacary Sagna.

Match 79061927 du 20.09.2026 Andryes 1 – Magny 3 D3 Gp C

La commission,

- Prend note de la demande du club de Magny, via Footclubs, d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 20 septembre 2026 à 12h00 sur le terrain d'Andryes.

Match 79241303 du 13.09.2026 Seignelay 1 – Avallon 2 Coupe de l'Yonne

La commission,

- Compte tenu de l'impraticabilité du terrain,
- Donne ce match à jouer le 13 septembre 2026 à 15h00 sur le terrain de Cheny.

Match 79241314 du 13.09.2026 Appoigny 1 – Paron 1 Coupe de l'Yonne

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 13 septembre 2026 à 12h00 sur le terrain synthétique d'Appoigny.

Match 79113346 du 13.09.2026 St Sauveur 1 - ECN 1 Dép. Féminin à 8 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande du club de St Sauveur, par courriel en date du mercredi 9 septembre 2026, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 27 septembre 2026, 1^{ère} date disponible,
- Amende de 30€ au club de St Sauveur (amende 5.22) pour demande tardive de report en Seniors (5 jours avant la rencontre, soit après le mardi 9h00).

Match 79113344 du 13.09.2026 Monéteau 1 - Chevannes 1 Dép. Féminin à 8 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande du club de Monéteau, par courriel en date du vendredi 11 septembre 2026, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 25 septembre 2026, 1^{ère} date disponible,
- Amende de 30€ au club de Monéteau (amende 5.22) pour demande tardive de report en Seniors (5 jours avant la rencontre, soit après le mardi 9h00).

2. Forfait

Match 79241315 du 13.09.2026 St Denis Les Sens 1 – Varennes 2 Coupe de l'Yonne

La commission,

- Prend note du courriel du club de Varennes, via leur adresse officielle, indiquant faire forfait pour la rencontre contre St Denis Les Sens 1,
- En application de l'article 14 du règlement des Coupes de l'Yonne Seniors,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe Varennes 2 au bénéfice de l'équipe St Denis Les Sens 1,
- Score : St Denis Les Sens 1= 3 buts – Varennes 2 = 0 but
- Dit l'équipe St Denis Les Sens 1 qualifiée pour le tour suivant de Coupe de l'Yonne,
- Amende de 100€ pour Forfait déclaré Seniors au club de Varennes (amende 6.11).

3. Coupe de l'Yonne Féminine Senior

La commission,

- Prend note du courriel du club de Magny, en date du 10 septembre 2026,
- Accepte l'engagement de l'équipe féminine Senior de Magny en Coupe de l'Yonne.

Fin de la réunion : 12h30

Le Président

SCHMINKE Didier



« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »